

## ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de

Marc PECSTEEN de BUYTSWERVE,  
Représentant Permanent  
de la Belgique auprès des Nations Unies

### **Débat PPMO au Conseil de Sécurité**

New York, 18/12/2019

---

Madame la Présidente,

Je remercie le Coordinateur Spécial, Mr. Nickolay MLADENOV ainsi que Madame RAEMER pour leurs exposés. Nous nous félicitons de la pratique consistant à avoir deux rapports écrits par an.

Madame la Présidente,

La date de 26 décembre marque le troisième anniversaire de l'adoption de la résolution 2334, et il n'y a aucune raison d'être optimiste. La situation sur le terrain s'enlise faisant apparaître une solution plus lointaine que jamais. Nous regrettons de devoir constater que les développements négatifs sur le terrain vont de pair avec la remise en cause des principes juridiques fondamentaux sur lesquels se fonde la résolution de ce conflit.

Un de ces principes juridiques fondamentaux est l'illégalité de la politique de colonisation. La position belge, et plus largement européenne, est claire à cet égard : la colonisation constitue une flagrante violation du droit international, y compris de la résolution 2334. Elle nous éloigne de la solution à deux Etats.

Or, nous devons constater que, depuis l'adoption de la résolution 2334, la politique de colonisation s'est poursuivie à un rythme soutenu en Cisjordanie. Elle vise également des lieux particulièrement symboliques comme la vieille ville d'Hébron ou de Jérusalem. La politique de colonisation s'accompagne de mesures telles que des démolitions et des expulsions, qui connaissent une forte augmentation puisque les chiffres de 2019 excèdent le nombre total des démolitions et confiscations au cours des deux années précédentes. Nous appelons Israël à mettre fin à cette politique. Dans ce contexte, nous soulignons également l'importance de préserver le statu quo sur les Lieux Saints de Jérusalem.

Nous réitérons notre plus vive préoccupation face aux déclarations relatives à une possible annexion unilatérale de tout ou partie de la Cisjordanie: l'annexion est illégale au regard du droit international et ne sera pas reconnue par la Belgique.

Enfin, nous réitérons notre profonde préoccupation devant l'augmentation inquiétante des démolitions et des confiscations d'infrastructures et de projets humanitaires en zone C. Nous exhortons les autorités israéliennes à y mettre fin et à restituer ou à accorder des compensations suite aux dommages encourus.

Madame la Présidente,

La situation sécuritaire à Gaza reste extrêmement fragile. Nous rappelons l'impératif qui s'impose aux parties de respecter les règles du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous appelons toutes les parties à continuer à observer la plus grande retenue afin d'éviter un nouvel épisode de violences.

Il importe que des enquêtes approfondies soient menées dans des cas présumés de violations du droit international humanitaire.

Nous réitérons l'importance de respecter le droit de manifester pacifiquement ainsi que la responsabilité des organisateurs de garantir le déroulement pacifique de ces manifestations.

Madame la Présidente,

Il n'y aura pas de solution durable à Gaza sans retour de l'Autorité palestinienne. Dans cette perspective, nous réitérons notre appel aux factions palestiniennes à s'engager de bonne foi dans le processus de réconciliation. Nous encourageons les dirigeants palestiniens à œuvrer en faveur d'institutions fortes, inclusives, responsables et démocratiques, fondées sur le respect de l'Etat de droit et des droits humains. Il est important que des élections puissent avoir lieu sur l'ensemble du territoire palestinien, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que dans la Bande de Gaza. Nous appelons toutes les parties, y compris Israël, à faciliter le processus à cette fin.

Madame la Présidente,

Nous restons convaincus qu'il n'y a pas d'autre option qu'une solution négociée, fondée sur la coexistence de deux Etats, avec la ville de Jérusalem comme capitale de ces deux Etats, conformément aux paramètres internationalement agréés. La Belgique continuera à œuvrer dans ce sens, afin de répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens et des Israéliens.

